

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Garéoult sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Convention interparc pour le déploiement du Fonds Tourisme durable

Délibération n° : 374-2022

Secrétaire de séance : Sophie LEMETER

Membres en exercice : 38

Membres présents : 23

Pouvoirs : 2

Excusés, absents : 13

Présents(es) :

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Michel GROS

Simone CALLAMAND

Jean-Claude HOOG

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Christian BOUYGUES

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LEMETER

Hélène VERDUYN

Virginie PHELIPPEAU

Josiane GALIZZI

Georges LUVERA

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Didier RÉAULT

Pouvoirs :

Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

Monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT, Monsieur Vincent AYALA, Madame Céline ROUSTAN, Monsieur Gilles-olivier PAYAN, Monsieur Claude FABRE, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Etaient également présents :

Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Vu la Convention 2022-2023, Projet interparc tourisme : Structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et animation du contrat de filière écotourisme
Vu la Convention Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME dans le cadre de France Relance » entre les 9 parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant que

Le prolongement du contrat de partenariat conclu entre l'ADEME et le Parc des Alpilles, agissant pour le compte du Réseau des 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une durée de 6 mois et 9 jours à compter du 6 juin 2022 jusqu'au 15 décembre 2022 inclus

La reconduction du contrat de travail de Stéphane Crandal pour assurer les missions relatives à la poursuite de ce projet

Il est convenu ce qui suit :

Il est proposé au comité syndical du Parc naturel régional de la Sainte-Baume de valider la convention annexée à la présente délibération et de s'engager à

- Assurer un hébergement physique ponctuel du chargé de projet.
- Verser une participation exceptionnelle de 500€ TTC visant à compléter la rémunération du chargé de projet interparcs « Accompagnement des professionnels dans leur transition écologique » recruté

A l'unanimité le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- ADOPTE la convention interparc pour le déploiement du Fonds Tourisme durable,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Parc naturel régional de la Sainte-Baume' and 'syndicat mixte' around a central emblem.

Michel GROS